

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS  
-----

## *Célébration au Cameroun de la 31<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Enfant Africain*

**Thème Africain** : «30 ans après l'adoption de la Charte : accélérons  
la mise en œuvre de l'Agenda 2040 pour une Afrique digne des enfants»

**Thème National** : « Protéger chaque enfant contre la violence, l'exploitation,  
les négligences et les abus : une priorité pour le gouvernement camerounais »

### **Séance plénière spéciale de plaidoyer avec les parlementaires**

**Allocution de Madame Pauline Irène NGUENE,  
Ministre des Affaires Sociales**

*Palais des congrès, Yaoundé le 16 juin 2021*

- **Monsieur le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et messieurs les membres du Corps Diplomatique et les Représentants des organisations internationales ;**
- **Honorables députés à l'Assemblée Nationale ;**
- **Mesdames et messieurs les représentants des organisations de la société civile,**
- **Distingués invités;**
- **Mesdames et messieurs,**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée, en ce jour de célébration au Cameroun de la 31<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Enfant Africain sous le thème : ***Protéger chaque enfant contre la violence, l'exploitation, les négligences et les abus : une priorité pour le Gouvernement Camerounais*** ».

Je voudrais, avant de poursuivre mon propos, remercier très sincèrement le **Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale**, pour avoir marqué son Haut Accord, en vue de la tenue de la plénière spéciale qui nous réunit ce jour. Ces remerciements s'étendent aux Honorables députés et responsables de l'Assemblée Nationale pour leur accompagnement et les efforts consentis en vue de la tenue effective de cette importante rencontre dont la finalité est de sensibiliser les élus du

peuple sur la nécessité d'un renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection des enfants contre toutes formes de violence.

Vous me permettrez, par ailleurs, d'exprimer notre profonde gratitude à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et à l'ensemble des membres du Gouvernement qui ont contribué à la réalisation de cette assise.

Qu'il me soit enfin permis de remercier le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Plan International Cameroon et les autres partenaires au Développement, pour leur accompagnement multiformes dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes que rencontrent les personnes socialement vulnérables en général, et les enfants en particulier.

➤ **Distingués personnalités,**

➤ **Mesdames, Messieurs**

La journée du 16 juin, faut-il le rappeler, a été instituée à travers la résolution **CMRes-1290** du 18 juillet 1990, de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, aujourd'hui Union Africaine, en mémoire du massacre des enfants de Soweto en Afrique du Sud en 1976 par le régime d'apartheid alors au pouvoir dans ce pays.

Célébrer une journée dédiée aux enfants vise donc, non seulement à rendre hommage à ces derniers en raison des actions courageuses qu'ils ont entreprises pour défendre leurs droits, mais également constitue un appel à une introspection et à un engagement en faveur des nombreux défis auxquels sont confrontés les enfants à travers le continent.

Le thème de la présente édition de la Journée de l'Enfant Africain retenu par l'Union Africaine est : « **30 ans après l'adoption de la charte : accélérons la mise en œuvre de l'Agenda 2040 pour une Afrique digne des enfants.** ». Ce thème traduit à suffisance la volonté des dirigeants africains de disposer, d'ici à 2040, d'un capital humain capable d'assurer le relais des générations futures, et, appelle les Etats parties à prendre des mesures nécessaires et urgentes au niveau national afin de garantir le respect des droits des enfants.

Par ailleurs, l'agenda 2040 repose sur dix aspirations qui constituent les principaux défis du Continent dans le sens d'une **Afrique digne des enfants**. Nous avons choisi au niveau du Cameroun, d'articuler les manifestations de cette 31<sup>ème</sup> édition autour de l'aspiration 7 qui vise à protéger les enfants contre les violences, d'où le choix d'un thème national.

- **Honorables Députés,**
- **Mesdames, Messieurs.**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la **violence juvénile** est constituée par des actes de violence exercés par et sur des jeunes, et qui touchent souvent d'autres jeunes. Elle peut revêtir plusieurs formes, notamment psychologique et verbale comme le harcèlement, physique et sexuelle à savoir bagarres, harcèlement sexuel, agressions, voire meurtre ou homicide.

De l'avis du Comité d'Experts des Droits et du Bien Etre de l'Enfant de l'Union Africaine, la violence envers les enfants peut prendre plusieurs formes et peut se produire dans la sphère privée, à l'école, au sein des communautés ou à domicile. Elle peut revêtir la forme de châtiments corporels, de travail forcé ou nuisible, de traite, de pratiques traditionnelles, de mutilations génitales féminines, de mariages d'enfants, de tests de virginité, de repassage des seins, de tueries d'enfants dits sorciers, d'exploitation sexuelle, etc.

Selon le Bulletin d'Informations Statiques et Sociales (en abrégé BISS) publié par le Ministère des Affaires Sociales pour le compte du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2020, pour ce qui est des traumatismes subis par les enfants, nos Unités Techniques Opérationnelles ont assuré la prise en charge multiforme de 2478 enfants dont 1074 ayant subi des sévices corporels, 977 victimes

d'exploitation économique et 427 victimes de viol parmi lesquels 98 garçons.

Par ailleurs, on peut relever, pour le déplorer, la recrudescence des situations de violences dans les établissements scolaires, sur des élèves plus jeunes et des équipes pédagogiques totalement impuissantes. **Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, dans son adresse à la jeunesse le 10 février 2020, soulignait cette préoccupation en ces termes, je cite : *« Je ne peux ne pas évoquer, avant de conclure, un événement récent qui bouleverse nos consciences : le meurtre, à Yaoundé, d'un jeune professeur de mathématiques par un de ses élèves. Cet acte, à peine croyable, en dit long sur les dérives de nos sociétés modernes. J'en appelle aux parents, aux hommes de religion et aux enseignants pour que, grâce à l'éducation qu'ils dispensent, de tels faits ne puissent se reproduire. Je vous demande également de réfléchir à ce qui s'est passé, d'en mesurer la gravité et de prendre l'engagement de ne jamais commettre de tels actes. » Fin de citation.*

- Distinguished guests,
- Ladies and Gentlemen

Therefore, commemorating a children's day is not only a tribute to children for their courageous actions to defend their rights, but also a

call for introspection and commitment to the many challenges faced by children across the continent.

The theme chosen by the African Union for the commemoration of this edition of the Day of the African Child is: ***“30 years after the adoption of the Charter: accelerate the implementation of Agenda 2040 for an Africa fit for children”***. This theme sufficiently reflects the will of African leaders to have, by 2040, a human capital capable of ensuring the relay of future generations, and calls on States Parties to take necessary and urgent measures at national level to ensure compliance with the rights of the Child.

However, the 2040 Agenda is based on ten aspirations which constitute the main challenges of the Continent for an **Africa fit for Children**. Therefore, in Cameroon, we have chosen to articulate the events of this 31<sup>st</sup> edition around aspiration No.7 which aims at protecting children against violence. Hence the choice of a national theme as follows: ***“Protect every child from violence, exploitation, neglect and abuse: a priority for the Cameroonian Government”***.

According to the World Health Organisation (WHO), **youth violence** is a violence by and against young people and often affecting other young people. It can be psychological and verbal (harassment),

physical and sexual (fights, sexual harassment, assaults, even murder or homicide).

➤ **Distingués invités,**

➤ **Mesdames, Messieurs**

Face à cette situation, il convient de reconnaître que le Gouvernement de la République, avec l'appui de ses partenaires, œuvre sans relâche pour lutter contre les violences à l'endroit des enfants, quels que soient le milieu ou la forme.

Cette détermination s'est traduite au cours des dernières années par la ratification de la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux de protection de l'enfance, notamment la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles facultatifs, ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Au plan interne, la Constitution, le Code Civil, le Code du Travail, le Code Pénal, ainsi que de nombreux textes spécifiques contiennent des dispositions pertinentes qui protègent l'enfant de façon générale, et contre les diverses formes de violences, abus, exploitation et négligences en particulier.

A cet arsenal juridique, Il faut ajouter le renforcement du cadre institutionnel à travers d'une part , l'organisation du Gouvernement

qui consacre près de treize départements ministériels dont les missions concourent directement ou indirectement à la protection de l'enfant, et d'autre part, le texte organique du Ministère des Affaires Sociales, qui assigne à ce département ministériel, entre autres missions, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes de protection de l'enfant, en liaison avec les administrations concernées.

Par ailleurs, sur le plan stratégique, le Cameroun dispose d'un Document de Politique Nationale de Protection de l'Enfant et d'un Document de Politique de Développement de la Petite Enfance, assortis de plans d'action multisectoriels. En ce qui concerne la lutte contre les violences à l'égard des enfants proprement dite, nous avons, entre autres, élaboré un Manuel de Procédures Opérationnelles de prévention, de prise en charge et de réinsertion des victimes, renforcé par un Code conduite des acteurs et des intervenants.

- **Monsieur le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Honorables Députés,**

Si nous pouvons nous réjouir de ce dispositif de protection et de promotion des droits reconnus aux enfants, d'où vient-il que des

situations de violences à l'égard des enfants continuent à exister, ou plus grave, ne font que s'exacerber ?

Mieux, comment expliquer que malgré la ratification des textes internationaux de protection des enfants et l'adoption d'un cadre juridique interne, de nombreux enfants soient encore victimes de violences, se traduisant notamment par :

- Leur présence massive dans les rues, pour exercer des petits emplois ou y séjourner en permanence ;
- La persistance des violences physiques dans les domiciles, à l'école et dans différents milieux de vie des enfants ;
- La persistance des mariages d'enfants et des pratiques traditionnelles néfastes au plein épanouissement des enfants ;
- Le non enregistrement des enfants à la naissance et leur non envoi à l'école ;
- Le signalement régulier des cas d'abus sexuels des enfants, Etc.

Par ailleurs, le plus surprenant dans ces situations de violences à l'égard des enfants c'est qu'elles émanent souvent de leurs parents, ou qu'elles ont cours avec leur complicité :

- Comment comprendre en effet l'indifférence de ces familles dont les enfants ont trouvé refuge dans la rue ?

- Comment comprendre que des parents acceptent ce qui est convenu d'appeler « des arrangements à l'amiable » avec les bourreaux sexuels de leurs enfants ?
- Comment comprendre que sous le fallacieux prétexte de la socialisation, des parents refusent à leurs enfants le droit à l'éducation pour les envoyer travailler dans des champs ou dans la rue ?
- Comment expliquer la persistance de la loi de l'Omerta qui veut que *le linge sale se lave en famille* et qui fait taire de nombreuses familles face aux situations de violences que subissent leurs enfants ?

➤ **Monsieur le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale,**

C'est pour essayer de renverser la tendance de la situation ainsi décriée, que nous avons sollicité et obtenu de vous la rencontre de ce jour.

Nous avons la conviction que face à cette menace planétaire que constitue la violence envers les enfants, les élus du peuple que vous êtes peuvent jouer un rôle déterminant, non seulement en s'appropriant et en prenant à votre compte cette problématique, mais aussi et surtout en usant de votre pouvoir pour le renforcement du cadre juridique et

institutionnel de protection des enfants contre les violences au Cameroun.

- **Vive la protection de l'enfant ;**
- **Vive le Cameroun, et son illustre Chef, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA ;**

**Je vous remercie pour votre bienveillante attention./-**